



Le Saint-Georgeais

Bulletin Municipal n°148

Juillet-août 2020

Session extraordinaire

Réunion du 8 mars 1932

*L'an mil neuf cent
de mars le conseil mun
Coteaux s'est assemblé
séances sous la préside*

Éditorial du Maire - p.3
Remerciements

Présentation - p.8
La nouvelle équipe

Retour en images - p.11
Le premier Conseil Municipal

Vie de la commune - p.18
Les premiers travaux

Les Associations - p.23
L'après Covid



Georges Ducept



Jean-Marc Caillaud



Frédéric Rouan

Les Maires de 1821 à 2020 p.5

Retrouvez-nous dorénavant
sur les réseaux sociaux !



Découvrez les mini-biographies des 7 derniers Maires !

SOMMAIRE

Editorial	p 3
La page des habitants	p 4
A la une : les maires depuis 1821	p 5-7
La nouvelle équipe	p 8-10
Retour en images	p 11
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 26 mai	p 12
♦ Conseil Municipal du 10 juin	p 13-16
Le mot de la conseillère départementale	p 17
Vie de la commune :	
♦ Premiers travaux des nouveaux élus	p 18
♦ Ils ont continué à œuvrer pour la commune pendant le confinement	p 19
♦ Le pacte pour la transition	p 20
Médiathèque	p 21-22
Les associations :	
♦ La boule saint-georgeaise / ASC / Saint-Georges Animations	p 23
♦ AAP	p 24
♦ Viêt-Nam 17	p 25
♦ Roule la poule	p 26
♦ Loisirs Sport et Détente / Atelier d'art Marthe Castagneyrol /AS Saint-Georges	p 27
♦ Les toiles de Saint-Georges / TC Saint-Georgeais	p 28
♦ Théâtre'Ô Vert	p 29
♦ Taichi Chuan / L'Avenir Saint-Georgeais	p 30
♦ La hase saint-georgeaise	p 31
Infos pratiques	p 32-36
Infos pratiques de la CDA	p 37-39
Vie paroissiale	p 40
Tribune libre	p 41
Dates à retenir / Etat-civil	p 42

Bulletin municipal d'information n°148.

Directeur de la publication : Frédéric Rouan.

Conception et réalisation : commission Communication.

Imprimeur : Imprimerie LAGARDE.

Tirage : 1 300 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : Juillet 2020.

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais.

Notre élection fut une grande joie mais notre entrée en fonction n'a pas été celle que nous avons imaginée. En effet, situation exceptionnelle (COVID-19), mesures exceptionnelles : le premier Conseil Municipal s'est déroulé en présence d'un public réduit et 2 mois ½ après notre victoire.

Je tiens à remercier une nouvelle fois les 612 électeurs, soit plus de 52 % des votes exprimés, qui ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance. Avec plus de 58% de participation, ce résultat nous donne une grande légitimité. Dans les 30 125 communes qui ont élu leur conseil municipal au premier tour, la prime aux sortants a encore joué pour ce scrutin dans environ 70% des cas. A Saint-Georges-des-Coteaux, cela a été différent, signe d'une profonde attente de changement. Je n'oublie pas ceux qui ont fait un autre choix. Nous l'avons dit et répété, nous serons les élus de toutes les Saint-Georgeaises et tous les Saint-Georgeais, dans le respect et l'écoute.

Je profite de ce premier éditorial pour saluer, une nouvelle fois, le travail accompli par M. Jean-Marc CAILLAUD élu depuis 37 ans, 37 ans consacrés à la commune. Cet investissement mérite notre respect.

Personnellement, c'est avec une très grande émotion que j'endosse l'habit de premier magistrat de notre commune. Maire est pour ma part le plus beau mandat d'un élu. C'est celui de la proximité et de l'action concrète. C'est une belle et grande responsabilité qui impose une certaine humilité. Nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après. Nous n'allons pas changer ce qui marche et nous n'allons pas détruire ce que d'autres ont construit.

La question est maintenant de savoir quel rôle vont jouer les conseillers municipaux de l'opposition, un rôle constructif je l'espère. La campagne est finie, la démocratie a parlé et il est temps de mettre fin à l'agressivité et de tous se rassembler pour le bien collectif.

L'équipe qui m'accompagne est une équipe qui a montré sa solidité, sa solidarité, son engagement, et qui aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences et son énergie au service de notre commune.

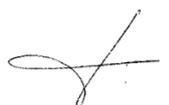
La mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le lieu où flotte son drapeau tricolore et où s'inscrit sa devise : « *Liberté, égalité, fraternité* ». Chacun de nous est un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. Je vous assure que nous avons bien conscience que nous avons été élus pour servir les électeurs Saint-Georgeais et nous serons dignes de la confiance que vous avez placée en nous, et j'y veillerai personnellement. Pour nous, il n'y a pas de mandat municipal sans dialogue et sans proximité. Tous les conseillers municipaux seront à votre écoute ; et chacun des adjoints concernant son champ de compétence et moi-même serons disponibles pour vous recevoir.

Notre première action a été de rencontrer tous les agents administratifs, culturels et techniques communaux. Je tiens à les remercier pour tout le travail réalisé ces dernières semaines vu tout le retard pris pendant 2 mois et ½ de confinement. Le principe de notre administration, c'est la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, sur leur professionnalisme et sur leur expérience. La deuxième action forte a été d'aller à la rencontre des équipes enseignantes et éducatives de l'élémentaire et de la maternelle ainsi que des parents d'élèves. Une des autres actions importantes à nos yeux a été de réunir très rapidement, pour la première fois, toutes les associations communales autour d'une même table.

Je ne peux pas terminer cet éditorial sans avoir une pensée émue et sincère pour M. Georges DUCÉPT, Maire Honoraire de la commune. Sans lui, je ne serais jamais devenu votre Maire. Avec son épouse, il a su m'accueillir avec ma famille, il y a plus de 20 ans et m'a fait découvrir notre belle commune. Il m'a transmis ses valeurs et son enthousiasme à servir l'intérêt public. Merci Geogeo !

Prenez soin de vous et de vos proches et bel été à tous.

Votre Maire,
Frédéric ROUAN



Nous sommes au regret de devoir annuler la fête du melon cette année en raison de la situation sanitaire. En effet, même si cette situation s'améliore, les rassemblements posent toujours problème, empêchant la tenue de la randonnée gourmande, du spectacle prévu cette année autour d'un bal et d'un feu d'artifice. Les manèges nécessitent un nettoyage contraignant. Seul le marché fermier aurait pu se tenir. Nous avons donc décidé de le remplacer par les marchés d'août qui se tiendront tous les vendredis de 16 h à 20 h.

Nous faisons cependant appel à vos idées pour renouveler la fête du melon 2021. Souhaitez-vous de nouveau une randonnée gourmande, un marché fermier, des manèges, un spectacle et un feu d'artifice ? Avez-vous d'autres suggestions ? Vous pourrez glisser vos propositions dans la boîte à idées à la mairie ou sur le site internet de la commune.

Vous voulez rédiger un article, écrire un poème, un billet d'humeur ? Une page du bulletin municipal vous sera consacrée à partir du prochain numéro. Vous apportez votre contribution à la mairie ou l'envoyez par mail, nous l'incluons dans le bulletin (dans la limite de la bienséance).

Le bulletin a ce mois-ci un titre provisoire : « Le Saint-Georgeais ».

Nous souhaitons encore une fois faire appel à vous pour décider du titre à donner au bulletin municipal. Voici des propositions :

1. Les nouvelles de Saint-Georges-des-Coteaux
2. Zoom sur Saint-Georges-des-Coteaux
3. Le Saint-Georgeais
4. Clin d'œil sur Saint-Georges-des-Coteaux
5. Du côté de Saint-Georges-des-Coteaux
6. Du côté de chez Georges
7. Quoi de neuf à Saint-Georges-des-Coteaux ?
8. Il était une fois , Saint-Georges-des-Coteaux
9. Si Saint-Georges m'était conté
10. Le rendez-vous saint-georgeais

Votez pour un titre : apportez votre vote dans la boîte à idées à la mairie ou sur le site internet de la commune.



LES MAIRES DE 1821 À 2020

Dans les archives de la commune se trouvent de nombreux manuscrits parmi lesquels les comptes-rendus des conseils municipaux – dont un extrait est présent sur la page de couverture de ce bulletin (*Conseils Municipaux 1920-1940*, archives de la Mairie, « Session extraordinaire. Réunion du 6 mars 1932 »). Au sein de tous ces écrits, nous pouvons constater que les maires se sont succédé à Saint-Georges-des-Coteaux. Mais alors, quid des personnes ayant géré la commune ? Retour vers le passé sur ces deux derniers siècles, et encore plus en détail de Pierre Taittinger à Frédéric Rouan.

Pierre TAITTINGER, un lorrain adopté par les Saint-Georgais :

Entré en politique avant l'âge de 20 ans, le député Taittinger fut à la tête de la mairie pendant 30 ans – de 1919 à 1937 puis de 1953 à 1965 (jusqu'à sa mort). Pour Saint-Georges-des-Coteaux, il a réalisé entre autres, l'installation du réseau électrique, la construction du groupe scolaire et la construction du bureau de Poste. Il a mis en place les dotations annuelles de deux prix d'encouragement à la jeunesse. Son adjoint Gaston Piochaud l'a grandement épaulé, notamment au cours de son second mandat. Pierre Taittinger est l'auteur des ouvrages suivants : *Notre dernière chance* (1937) ; *Ce que le pays doit savoir* (1941) ; *Et Paris ne fut pas détruit* (1948). Une place à son nom a été inaugurée le 05 juin 1966, dans le bourg ; et la salle du conseil porte le prénom de sa deuxième femme.

Gaston PIOCHAUD, un Maire très présent pour ses habitants :

Adjoint de Pierre Taittinger, Référent des employés de commune, puis Maire de la commune de 1965 à 1971, M. Piochaud a beaucoup œuvré pour ses concitoyens. Militaire à la retraite, il habitait en plein cœur du bourg et était très apprécié par les Saint-Georgais. Ceux qui l'ont connu en gardent un souvenir nostalgique.

Jean-Marie ARMAND, un médecin devenu Maire :

Il n'a été à la tête de la commune que 16 mois (en 1971 et 1972) mais a participé à de nombreux projets. Les deux Maires qui lui ont succédé étaient ses adjoints. Médecin très reconnu, il avait une clientèle conséquente dans le village.

Jean VOISIN, un Maire dont on garde un beau souvenir :

Il était premier adjoint sous le mandat de Jean-Marie Armand. Militaire à la retraite, il a assuré un mandat de 1972 à 1977. Les personnes qui ont croisé son chemin parlent de lui avec beaucoup de sympathie. Jean Voisin a vu en Georges Ducept – adjoint sous le mandat de Jean-Marie Armand – quelqu’un capable d’assurer sa succession.

Georges DUCEPT, un Maire ambitieux et apprécié par les habitants :

Conseiller Agricole à l’ADASEA, Georges Ducept a été Maire de 1977 à 2001. Il est arrivé sur la commune en janvier 1968. Maire était pour lui plus qu’une fonction, c’était une vocation. Il a ainsi reçu la Médaille d’honneur communale et départementale ; et le titre de Maire Honoraire. Nous lui devons notamment le parc et son plan d’eau, la salle polyvalente, l’école maternelle, la troisième classe primaire, la cantine ainsi que l’aménagement du terrain de football. Il a également lancé la réflexion sur la médiathèque. Il est l’auteur de l’ouvrage : *La Famille Ducept, Au « Grand Village » St-Sulpice de Pareds - Vendée - au 20^{ème} siècle* (2006). C’est sous son mandat, en avril 1983, que naît le premier Bulletin Municipal.

Jean-Marc CAILLAUD, un enfant du pays devenu Maire :

Après avoir été conseiller municipal puis Maire adjoint, il fut Maire de 2001 à 2020 succédant ainsi à Georges Ducept. Agriculteur puis retraité, il a été élu pendant 37 ans. Proche des habitants, il s’est investi pour la commune. Nous lui devons notamment : l’espace multipôles, la médiathèque, des acquisitions foncières permettant la réalisation de futurs logements sociaux locatifs, le deuxième terrain de football, l’agrandissement de l’accueil périscolaire ainsi que la restructuration du restaurant scolaire. Il demeure toujours à Saint-Georges-des-Coteaux.

Frédéric ROUAN, le nouveau Maire de la commune :

Comme Jean Voisin en son temps, Georges Ducept avait vu en Frédéric Rouan quelqu’un capable d’assurer la fonction de Maire. Géographe de formation, il est également un ancien sportif de haut niveau de patinage de vitesse. Responsable du Pôle Installation de la Chambre d’Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, il habite la commune depuis 2000. Il s’est engagé pendant toutes ces années dans la vie locale. Il a été Président de « Tous Pour l’Ecole », représentant de parents d’élèves de la maternelle au lycée, et Vice-Président de la PEEP locale (fédération de parents d’élèves).

LISTE DES MAIRES DE ST GEORGES DES COTEAUX DEPUIS 1821

DU	AU	Nom du MAIRE
22 Avril 1821	03 Septembre 1830	M. Marie-Bernard D'ABZAC
03 Septembre 1830	28 Octobre 1832	M. Jacques GUERIN
28 Octobre 1832	19 Décembre 1851	M. François ARNAUD
19 Décembre 1851	11 Août 1860	M. Guillaume ROUYER
19 Août 1860	18 Mai 1871	M. RIGOLOT
18 Mai 1871	18 Mars 1883	M. Jacques GUERIN
18 Mars 1883	18 Mai 1884	M. François-Etienne MAUSSE
18 Mai 1884	26 Septembre 1884	M. Jacques GUERIN
02 Août 1885	24 Février 1889	M. François-Etienne MAUSSE
24 Février 1889	24 Janvier 1892	M. Michel REVILLÉ
24 Janvier 1892	15 Mai 1892	M. François-Etienne MAUSSE
15 Mai 1892	31 Décembre 1893	M. Philippe BONNET
31 Décembre 1893	01 Janvier 1918	M. Jules GUILLET
10 Décembre 1919	03 Janvier 1937	M. Pierre TAITTINGER
03 Janvier 1937	26 Novembre 1944	M. André BOYER
26 Novembre 1944	18 Mai 1945	M. Henri ALLAIRE
18 Mai 1945	18 Décembre 1945	M. Paul BONNET
18 Décembre 1945	10 Mai 1953	M. Albert MORIN
10 Mai 1953	22 Janvier 1965	M. Pierre TAITTINGER
21 Mars 1965	28 Mars 1971	M. Gaston PIOCHAUD
28 Mars 1971	06 Août 1972	M. Jean-Marie ARMAND
06 Août 1972	26 Mars 1977	M. Jean VOISIN
26 Mars 1977	16 Mars 2001	M. Georges DUCEPT
16 Mars 2001	26 Mai 2020	M. Jean-Marc CAILLAUD
26 Mai 2020	...	M. Frédéric ROUAN

Source : site officiel de la commune, rubrique « Patrimoine / Tourisme ».

<http://www.saintgeorgesdescoteaux.fr/articles.php?lng=fr&pg=366&mnuid=487&tconfig=0>

Nom : ROUAN

Prénom : Frédéric

Situation : Marié – 2 enfants

Profession : Responsable du pôle
Installation à la Chambre
d'Agriculture

Habite : Les Barbotines

Poste : Maire



Nom : LESPINASSE

Prénom : Amanda

Situation : Mariée – 3 enfants

Profession : Assistante
administrative territoriale

Habite : Le Moulin de la Truie

Poste : Adjointe chargée de l'éducation, de la ci-
toyenneté et des affaires sociales



Nom : MIGNON

Prénom : Cyril

Situation : Pacsé – 3 enfants

Profession : Dessinateur
(industriel)

Habite : La Martinière

Poste : Adjoint chargé de l'urbanisme, de l'habitat
et VRD



Nom : SOULA DEL VECCHIO

Prénom : Laetitia

Situation : Veuve – 3 enfants

Profession : Appui local de
résidence

Habite : Divona

Poste : Adjointe chargée des affaires culturelles,
sportives et de la vie associative



Nom : TAPON

Prénom : Renaud

Situation : Marié – 2 enfants

Profession : Responsable
logistique du centre hospitalier
de Saintes

Habite : Mongré

Poste : Adjoint chargé du cadre de vie, des bâti-
ments publics et référent des services techniques



Nom : LEGRAND

Prénom : Nathalie

Situation : Mariée – 2 enfants

Profession : Enseignante

Habite : Le Bourg

Poste : Adjointe chargée de la communication et
de l'animation



Nom : CORS

Prénom : Alain

Situation : Marié

Profession : Retraité du secteur
bancaire

Habite : Les Barbotines

Poste : Adjoint chargé des finances et de
l'économie



Nom : GÂS

Prénom : Stéphanie

Situation : En couple – 2 enfants

Profession : Gestionnaire clientèle

Habite : Le Bourg

Poste : Conseillère municipale



Nom : BOUCHET

Prénom : Franck

Situation : Marié – 1 enfant

Profession : Technicien en menuiserie

Habite : Les Maries

Poste : Conseiller municipal



Nom : VERGEREAU

Prénom : Carole

Situation : Mariée – 2 enfants

Profession : Inspectrice des finances publiques

Habite : Les Grands Maurices

Poste : Conseillère municipale



Nom : GLAUDEL

Prénom : Allan

Situation : Marié – 2 enfants

Profession : Technicien gaz

Habite : Les Barbotines

Poste : Conseiller municipal



Nom : LOENS

Prénom : Bérangère

Situation : Mariée – 3 enfants

Profession : Agent général en assurance

Habite : Les Davids

Poste : Conseillère municipale



Nom : ROUAN

Prénom : Romain

Situation : En couple

Habite : Les Barbotines

Profession : Étudiant en Master 2 Professionnel et Recherche Assistant Réalisateur – Animateur et Chroniqueur radio

Poste : Conseiller municipal



Nom : LABROUSSE

Prénom : Cécile

Situation : Mariée – 2 enfants

Profession : Infirmière puéricultrice

Habite : Meursac

Poste : Conseillère municipale



Nom : CROMPAS

Prénom : Stevens

Situation : Marié – 2 enfants

Profession : Responsable plateau laboratoire

Habite : Le Bourg

Poste : Conseiller municipal



Nom : PATRY

Prénom : Sylvie

Situation : Mariée – 2 enfants

Profession : Agricultrice

Habite : La Nougérée

Poste : Conseillère municipale



Nom : COUTURIER

Prénom : Gérald

Situation : Marié

Profession : Conseiller emploi

Habite : Les Marsais

Poste : Conseiller municipal



Nom : WURTZ

Prénom : Marina

Situation : Mariée – 2 enfants

Profession : Ancienne avocate –
étudiante en Master de psycholo-
gie du travail

Habite : Les Grands Maurices

Poste : Conseillère municipale



Nom : LAURENCEAU

Prénom : Olivier

Situation : En concubinage –
2 enfants, bientôt 3

Profession : Gérant Dépann'17

Habite : Le Moulin de Machefert

Poste : Conseiller municipal



Nom : SEGUIN

Prénom : Brigitte

Profession : Exploitante
agricole

Habite : Les Nourauds

Poste : Conseillère municipale et départementale



Nom : PERONNEAUD

Prénom : Patrick

Profession : Technicien Territorial

Habite : Bel air

Poste : Conseiller municipal



Nom : BONDUEL

Prénom : Nathalie

Profession : Directrice Cabinet
Expertise Comptable

Habite : Moulin de Machefert

Poste : Conseillère municipale



Nom : TROUVE

Prénom : Stéphane

Situation : Marié – 3 enfants

Profession : Informaticien

Habite : Le Bourg

Poste : Conseiller municipal



LE PREMIER CONSEIL MUNICIPAL POST-CONFINEMENT



Comme vous allez le découvrir dans le compte-rendu du premier conseil municipal de ce bulletin, le 26 mai dernier, Frédéric Rouan a été élu Maire de Saint-Georges-des-Coteaux. Ont ensuite été proclamés adjoints : Amanda Lespinasse, Cyril Mignon, Laetitia Soula, Renaud Tapon, Nathalie Legrand et Alain Cors.



Monsieur le Maire a ensuite invité les 22 conseillers municipaux à poser pour une photo de groupe.



L'an deux mil vingt, le 26 MAI, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Marc CAILLAUD, Maire.

Date de convocation : 19 mai 2020

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme VERGEREAU Carole, M. GLAUDEL Allan, Mme LOENS Bérangère, M. ROUAN Romain, Mme LABROUSSE Cécile, M. CROMPAS Stevens, Mme PATRY Sylvie, M. COUTURIER Gérald, Mme WURTZ Marina, M. LAURENCEAU Olivier, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie et M. TROUVÉ Stéphane.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. ROUAN Romain

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. CAILLAUD, maire sortant, fait l'appel de chaque élu(e) et déclare le conseil municipal installé. Il donne, ensuite, la parole au doyen du nouveau conseil municipal, M. CORS qui prend la présidence de la séance.

ELECTION DU MAIRE

Le président vérifie que le quorum est atteint et indique qu'il n'y a pas de pouvoir.

Il a rappelé les articles législatifs du code général des collectivités territoriales suivants : L2122-4, L2122-5, L2122-5-2 et L2122-7 et notamment que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

En raison de la crise sanitaire, un seul assesseur est nommé au lieu de deux pour le dépouillement. Mme Carole VERGEREAU se porte volontaire.

Le président déclare l'ouverture du scrutin et fait appel à candidature pour la fonction de maire. M. Frédéric ROUAN se porte candidat à l'élection. Ainsi, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté. Par la suite, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants = 23

Nombre de suffrages déclarés nuls = 0

Nombre de bulletins blancs = 5

Nombre de suffrages exprimés = 18

Majorité absolue = 10

M. Frédéric ROUAN est proclamé maire et a été immédiatement installé. Le nouveau maire prend ainsi la présidence de la séance.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux déterminent le nombre d'adjoints au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce nombre doit être arrondi à l'entier inférieur.

En conséquence, le nombre maximum d'adjoints au Maire pouvant être nommés à Saint Georges des Coteaux est de 6.

Le Maire propose la création de 6 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité (18 voix pour et 5 abstentions) la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Le maire lit les articles L2122-26, L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales et notamment que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le maire propose sa liste d'adjoints et demande s'il y a d'autres listes de candidats. Aucune autre liste n'est déposée. Ainsi, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté. Par la suite, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants = 23

Nombre de suffrages déclarés nuls = 0

Nombre de bulletins blancs = 5

Nombre de suffrages exprimés = 18

Majorité absolue = 10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés la liste des candidats suivants : Amanda LESPINASSE, Cyril MIGNON, Laetitia SOULA DEL VECCHIO, Renaud TAPON, Nathalie LEGRAND, Alain CORS.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU(E)

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'an deux mil vingt, le 10 juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint-Georges-des-Coteaux, sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Date de convocation : 03 juin 2020

Membres présents : M. ROUAN Frédéric, Mme. LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme. LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, Mme. GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme. VERGEREAU Carole, M. GLAUDEL Allan, Mme. LOENS Béran-gère, M. ROUAN Romain, Mme. LABROUSSE Cécile, M. CROMPAS Stevens, Mme. PATRY Sylvie, M. COUTURIER Gérald, Mme. WURTZ Marina, M. LAURENCEAU Olivier, Mme. SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme. BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane.

Secrétaire de séance : M. CROMPAS Stevens

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en son article L 2122-22, donne la possibilité au Conseil municipal de déléguer certains de ses pouvoirs au Maire, en tout ou partie, pendant la durée de son mandat.

Il est proposé au Conseil municipal de déléguer à M. le Maire les compétences suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en précisant que cette délégation d'ester en justice est générale et vaut pour toutes les instances portées devant toutes juridictions de l'action judiciaire, tant civiles que pénales ou devant les juridictions de l'ordre administratif et ce, quel que soit le degré de juridiction ainsi que de se porter partie civile pour défendre

les intérêts de la commune et de solliciter en conséquence, devant la juridiction compétente, les dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la commune ;

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 Euros ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions quels qu'en soit l'objet et le montant et dans la mesure où l'opération est éligible.
- Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation. Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation. Avec l'accord de tous, le vote se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de donner au Maire les délégations ci-dessus exposées et ce, pendant la durée du mandat.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : FIXATION ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-41, R. 2123-23, R. 2151-2 alinéa 2, du Code général des collectivités territoriales, Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Vu l'installation du Conseil municipal et l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 26 mai 2020,

Vu la Loi Engagement et Proximité n°2019-1461 promulguée le 27 décembre 2019 revalorisant, notamment, les indemnités de fonction des élus à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la commune compte 2 677 habitants, Considérant que élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 198 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées à la Maire et aux Adjointes réellement en exercice,

Il est proposé au Conseil municipal :

Dans un premier temps de calculer l'enveloppe indemnitaire globale autorisée,

- Indemnités maximales autorisées (Maire + Adjointes)

Au 1^{er} janvier 2020 :

- Valeur du point : 4,6860 €,
- Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Élus	Taux maximum applicable	Indemnités annuelles maximales autorisées au 1 ^{er} janvier 2020
Maire	51,6 %	24 083,16 €
1er Adjoint Mme LESPINASSE	19,8 %	9 241,20 €
2ème Adjoint M. MIGNON	19,8 %	9 241,20 €
3ème Adjoint Mme SOULA	19,8 %	9 241,20 €
4ème Adjoint M. TAPON	19,8 %	9 241,20 €
5ème Adjoint Mme LEGRAND	19,8 %	9 241,20 €
6ème Adjoint M. CORS	19,8 %	9 241,20 €
ENVELOPPE GLOBALE AUTORISEE		79 530,36 €

Le débat s'est engagé sur l'enveloppe globale et sur l'opportunité de la voter maintenant. Stéphane TROUVE indique ne pas comprendre cette augmentation équivalente au budget subventions des associations locales alors que les dotations de l'Etat ont baissé.

Alain CORS précise qu'il est proposé d'appliquer la même règle que le mandat précédent, et ainsi fixer le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux. Ce n'est pas une augmentation mais une revalorisation issue de la Loi Engagement et Proximité.

Les montants des indemnités sont fixés par la loi (code général des collectivités territoriales). Il faut savoir que la Loi Engagement et Proximité n°2019-1461 promulguée le 27 décembre 2019 a permis notamment de revaloriser les indemnités de fonction des élus à compter du 1^{er} indemniser le maire et ses adjoints dans leurs fonctions, venant empiéter et chevaucher sur un temps de travail rémunérateur.

Vu la situation exceptionnelle de ces derniers mois, il est vrai que le budget n'est pas prêt, mais le vote des indemnités doit malgré tout se faire lors du 1^{er} Conseil Municipal.

Dans un second temps de fixer et de répartir l'enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ainsi calculée.

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, à sa demande, est fixé comme suit : Maire : **51,6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes et des Conseillers municipaux, sont fixées comme suit :

Du 1^{er} adjoint au 6ème adjoint : **19,8 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement et revalorisées automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique. Ces dispositions prennent effet au 27 mai 2020.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer et de répartir l'enveloppe indemnitaire globale telle que présentée ci-dessus. Avec l'accord de tous, les votes se font à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède aux votes dont les résultats sont les suivants :

VOTE POUR L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE :

CONTRE : **5** → Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

ABSTENTION : **4** → Mme LABROUSSE Cécile, Mme WURTZ Marina, M. CROMPAS Stevens, Mme LOENS Béangère

POUR : **14**

VOTE POUR LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE :

CONTRE : **4** → Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. LAURENCEAU Olivier

ABSTENTION : **1** → M. TROUVÉ Stéphane

POUR : **18**

et **DECIDE**, à la majorité, de fixer l'enveloppe indemnitaire globale comme proposé soit 79 530,36 €/an et de répartir également les indemnités comme proposé ci-dessus.

FORMATION DES ELUS :

En application de l'article L2123-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine les crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Conformément à l'article L. 2123-14, troisième alinéa, « le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal (...). Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant ».

A ce titre, une enveloppe globale de 8 000 € destinée à prendre en charge les frais de formation des conseillers municipaux est proposée.

Avec l'accord de tous, le vote se fait à main levée.

La prévision pour les frais de formation des élus est approuvée, à l'unanimité, et cette somme sera inscrite lors du budget 2020.

ELECTION DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

Selon l'article L 2121-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes.

En application de ces dispositions, il est proposé de désigner les élus appelés à siéger au sein de différents organismes. Le Conseil Municipal désigne les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs comme suit :

Pays de Saintonge Romane	Amanda LESPINASSE, titulaire Frédéric ROUAN, suppléant
SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge)	Amanda LESPINASSE, titulaire
SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural)	Cyril MIGNON, titulaire
Syndicat Départemental de la Voirie	Cyril MIGNON, titulaire
SYMBA (Syndicat mixte des bassins)	Renaud TAPON, titulaire Nathalie LEGRAND, suppléante
SOLURIS (Syndicat Informatique de la Charente-Maritime)	Romain ROUAN, titulaire
Correspondant Défense	Allan GLAUDEL, titulaire
Référent canicule	Amanda LESPINASSE, titulaire

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil Municipal.

Après un appel à candidature, M. le Maire propose de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

8 candidats se positionnent : Renaud TAPON, Cyril MIGNON, Franck BOUCHET, Alain CORS, Bérangère LOENS, Carole VERGEREAU, Olivier LAURENCEAU et Patrick PERONNEAUD.

Comme prévu règlementairement, le vote se fait à scrutin secret. L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Stéphanie GAS est désignée assesseur.

Ont été élus membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :

- Renaud TAPON, Cyril MIGNON, Franck BOUCHET.

Ont été élus membres suppléants de la Commission d'appel d'offres :

- Alain CORS, Bérangère LOENS, Carole VERGEREAU.

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles R123-7, R123-8 et L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé par le Maire et que le nombre de membres élus par le Conseil Municipal et nommés par le Maire (hors conseil municipal) doit être fixé en nombre égal (entre 4 et 8 membres élus et nommés soit au total entre 8 et 16 membres).

De plus, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Le Maire propose d'élire 5 membres issus du Conseil Municipal. Ainsi, le conseil municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer à dix le nombre total de membres du conseil d'administration du CCAS. Le Conseil Municipal procède donc à l'élection de cinq représentants issus du Conseil Municipal. Le Maire annonce une liste de 4 candidats, une 5ème place étant destinée à un des conseillers municipaux issus de la liste d'opposition. Comme prévu règlementairement, le vote se fait à scrutin secret. Stéphanie GAS est désignée assesseur.

Ont été élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Amanda LESPINASSE, adjointe au Maire
- Laetitia SOULA DEL VECCHIO, adjointe au Maire
- Stéphanie GAS, conseillère municipale
- Gérald COUTURIER, conseiller municipal
- Stéphane TROUVÉ, conseiller municipal

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L. 2121-22 du CGCT (modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 29) prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles permettent l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des avis et n'ont pas pouvoir de décision.

Le Maire propose les 8 commissions permanentes ci-dessous établies. Il est possible par la suite que certaines se déclinent en sous-commission en fonction des projets et des actions.

- **Enfance, éducation et affaires sociales**
- **Urbanisme, habitat, voirie et réseaux divers**
- **Affaires culturelles, sportives et vie associative**
- **Cadre de vie**
- **Bâtiments publics**
- **Communication**
- **Animation**
- **Finances et économie**

Afin d'avoir des commissions fonctionnelles et efficaces, chaque conseiller municipal (sauf le Maire qui est le président de droit de chaque commission et les adjoints qui en sont les vice-présidents) se positionne au maximum dans 2 commissions.

M. le Maire indique que ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux issus de la liste d'opposition. Au vu des résultats électoraux et afin de respecter le « principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus », il indique qu'il ne peut y avoir qu'un seul élu d'opposition par commission.

En application de ces dispositions, il est proposé au Conseil municipal de composer les commissions municipales.

- **Enfance, éducation et affaires sociales** : Amanda LESPINASSE, Laetitia SOULA DEL VECCHIO, Stéphanie GAS, Stevens CROMPAS
- **Urbanisme, habitat, voirie et réseaux divers** : Cyril MIGNON, Renaud TAPON, Alain CORS, Allan GLAUDEL, Patrick PERONNEAUD
- **Affaires culturelles, sportives et vie associative** : Laetitia SOULA DEL VECCHIO, Marina WURTZ, Stéphanie GAS, Stevens CROMPAS, Nathalie BONDUEL
- **Cadre de vie** : Renaud TAPON, Cyril MIGNON, Carole VERGEREAU, Cécile LABROUSSE, Allan GLAUDEL, Stéphane TROUVÉ
- **Bâtiments publics** : Renaud TAPON, Cyril MIGNON, Franck BOUCHET, Gérald COUTURIER, Patrick PERONNEAUD

- **Communication** : Nathalie LEGRAND, Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE, Marina WURTZ
- **Animation** : Laetitia SOULA DEL VECCHIO, Nathalie LEGRAND, Franck BOUCHET, Romain ROUAN, Sylvie PATRY, Brigitte SEGUIN
- **Finances et économie** : Alain CORS, Amanda LESPINASSE, Bérangère LOENS, Gérald COUTURIER, Carole VERGEREAU, Olivier LAURENCEAU

QUESTIONS DIVERSES

ÉDUCATION : Mme LESPINASSE fait part au Conseil Municipal du conseil d'école maternelle qui s'est tenu le 2 juin, les effectifs en prévision pour la rentrée prochaine sont en hausse. Le conseil de l'école élémentaire est prévu le 11 juin.

SÉCURITÉ : M. TAPON signale qu'une planche du toit de la structure multi jeux pour enfants au Parc de loisirs s'est envolée avec le vent, aussi, son accès a été aussitôt été interdit par arrêté municipal. Il a été constaté que l'ensemble de la structure est vétuste et des devis sont en cours pour son remplacement. Dans l'attente du vote du budget, la structure de jeux restera interdite à l'utilisation.

DONNÉES PERSONNELLES : M. PERONNEAUD questionne Mme LEGRAND suite à sa demande de fiche signalétique destinée à présenter les conseillers aux St. Georgeais. Il signale que les données personnelles sont à protéger. Mme LEGRAND lui répond qu'il n'y a aucune obligation de compléter la fiche ou de donner des détails. Concernant l'adresse des conseillers municipaux, elle peut ne pas être précise et faire simplement état d'un secteur (bourg par exemple). Pour ceux qui ne souhaiteront pas répondre, cela sera spécifié pour indiquer que tous les conseillers ont bien été sollicités et éviter ainsi les mauvaises interprétations.

AUTORISATION : Mme SEGUIN demande au Maire ce qu'il a mis en œuvre suite au comportement d'un administré ayant utilisé de l'électricité issue d'un bâtiment communal à des fins personnelles et sans autorisation. Le Maire répond qu'il a contacté cet administré et qu'il lui a signifié que ce n'était pas admissible. Un rappel à l'ordre sera fait.

BUDGET : Mme SEGUIN demande s'il y aura une réunion préparatoire du budget, M. le Maire lui répond que malgré un court délai, une commission des finances aura lieu.

PUBLICATION : Mme SEGUIN demande pourquoi les informations publiées par la précédente municipalité sur la page Facebook de la commune créée en mai ont été effacées. Mme LEGRAND et M. Romain ROUAN expliquent que les raisons sont techniques. En effet, les administrateurs et rédacteurs de la page Facebook ayant changé, il n'est pas possible techniquement d'en conserver les publications des anciens rédacteurs.



Le 15 juin 2020

Saint-Georges-des-Coteaux

Brigitte SEGUIN salue l'engagement de Jean-Marc CAILLAUD

Brigitte SEGUIN, Conseillère départementale du canton de Saint-Porchaire, Conseillère municipale salue l'engagement public de Jean-Marc CAILLAUD, ancien Maire de Saint-Georges des Coteaux.

« Elu Conseiller municipal en 1982, puis Maire de 2001 à mai 2020, Jean-Marc CAILLAUD a beaucoup œuvré en faveur de l'intérêt général. Il a su incarner l'action publique au service des habitants, la proximité et la défense de notre ruralité.

En plus de 20 ans, de nombreuses réalisations ont vu le jour sous son impulsion avec le soutien de ses élus municipaux :

Agrandissement de l'école maternelle, de la garderie,

Restructuration du restaurant scolaire,

Construction de la médiathèque, de la salle polyvalente, d'un 2^e terrain de foot, construction de sanitaires et vestiaires, aménagement d'espaces, jeux pour enfants et d'un parcours santé, réalisation de courts de tennis, d'un skate park.

Aménagements du centre-bourg,

Réalisation de logements à loyer modéré,

Restauration de l'église,

Aménagements routiers, dont le giratoire des Tonnelles,

Aménagement de l'espace commercial Grand'rue

Réaménagement de la Mairie,

Réalisation de l'assainissement collectif (station d'épuration et réseaux)

Réalisation de la zone d'activités les Coteaux et la Mission, Centre Atlantique sous maîtrise de la CDA...

Autorisation d'urbanisme en vue de la création du nouveau cabinet médical Grand'Rue

Mise en place d'une gestion saine et responsable accompagnée d'une fiscalité maîtrisée...

Saint-Georges des Coteaux a également vu sa population augmenter passant de 1780 habitants en 2001 à plus de 2700 habitants en 2020. Le foncier et l'immobilier ont connu durant cette période une forte croissance ce qui démontre le dynamisme de la commune.

Jean-Marc CAILLAUD a joué un rôle très actif dans le développement et le rayonnement de Saint-Georges-des-Coteaux, au sein de la communauté d'agglomération et du canton. Brigitte SEGUIN salue son action publique, son dévouement, son intégrité, ses qualités humaines et son sens des responsabilités. A l'écoute des élus et des habitants du canton, Brigitte SEGUIN formule des vœux de réussites aux nouveaux élus. »

LES PREMIERS TRAVAUX DES NOUVEAUX ELUS



Monsieur le Maire dans son nouveau bureau



Premier mariage



Premier arrêté

CORONAVIRUS : OPÉRATION "UN MASQUE POUR TOUS"



Distribution de masques



Préparation de la réouverture des terrains de tennis

ADEI

Accompagner, Développer, Eduquer, Insérer

« **Vivre ensemble** », œuvre réalisée pour le 50ème anniversaire de l'ADEI, par Stéphanie, Béatrice, Alicia, Vincent et Nicolas, résidents du Foyer Les Tournesols

Visite de l'ADEI avec le Maire, Frédéric Rouan, l'adjoint référent des services techniques, Renaud Tapon, et l'agent technique Richard Bourdin



Visite des écoles par les élus



Deux adjoints avec les représentants du Conseil départemental



A l'Assemblée Générale du football

LES COMMERCANTS LOCAUX A L'HEURE DU CONFINEMENT

Nous sommes allés à la rencontre des commerçants qui ont continué à travailler pendant le confinement, pour recueillir leurs impressions.

Tous ont fait le même constat : ils ne se sont pas sentis réellement confinés, mais plutôt en décalage par rapport aux autres, qui souvent bénéficiaient du télétravail et vivaient sans doute le confinement différemment.

Aurélia et Angéline, de l'épicerie l'Auréange, ont eu du mal à trouver leurs marques au début, car elles devaient à la fois assumer leur travail et s'occuper de leurs enfants à la maison. La mise en place de leur service de livraison a également alourdi leur charge de travail. Jean-Marc, le boucher, n'a pas non plus compté ses heures.

Les pharmaciennes ont dû faire face à différentes difficultés, comme les changements réguliers de directives ou le manque de gel hydroalcoolique. Elles ont également souffert de ne pouvoir, faute d'approvisionnement, fournir des masques à des personnes qui en avaient besoin. De même, la mise en place des gestes barrières, avec comme enjeu un risque de contamination, a suscité une certaine appréhension, avec un temps d'adaptation.

Ce fut aussi le cas pour **Sylvie de la ferme de la Nougerée**, qui s'est interrogée sur le fait d'ouvrir ou non sa boutique car elle craignait d'exposer sa famille.

Benjamin, de la boulangerie la Karinette, remarque pour sa part que la charge de travail a beaucoup augmenté durant cette période. Tel est aussi le constat de « **Manu** », **propriétaire du café des Quatre Saisons** : il a développé une nouvelle activité, la vente de vin, qui a attiré une nouvelle clientèle et fidélisé plus largement celle-ci, tout en lui permettant, en tant qu'ancien serveur, de renouer avec sa passion, l'œnologie.

Tous les commerçants partagent en effet le même espoir : le retour du commerce de proximité.

Même si la fréquentation a un peu baissé depuis le déconfinement, nombreux sont ceux qui continuent de fréquenter les magasins du centre-bourg, redécouvrant parfois le plaisir de s'y rendre à pied.

Enfin, l'ensemble des commerçants remercient leurs clients d'avoir respecté les gestes barrières. Les clients de la pharmacie, par exemple, ont eu le réflexe de se mettre en rang dehors et d'attendre patiemment. **Madame Miot** tient elle aussi à remercier ses clients pour leur fidélité et pour leur respect des gestes barrières. Plus généralement, la grande majorité des personnes, dans tous les commerces, ont porté un masque. Aurélia et Angéline tiennent d'ailleurs à remercier les couturières, l'une de Saint-Georges, l'autre des Essards : à elles deux, elles ont fabriqué environ 1400 masques.

Et nous, élus, remercions tous les commerçants d'avoir pris le risque de rester ouverts, et d'avoir continué à travailler pour nous permettre de faire nos courses à proximité de chez nous dans de bonnes conditions de sécurité.

Nous leur en sommes infiniment reconnaissants et leur souhaitons de poursuivre longtemps leur activité.

LES SERVICES MUNICIPAUX PENDANT LE CONFINEMENT

Dès le 17 mars à midi, comme le confinement l'imposait, les services municipaux accueillant du public ont été fermés. Cependant, concernant le secrétariat de mairie, les demandes ont été traitées en priorisant les demandes urgentes et essentielles, et ce, malgré une présence des effectifs très réduite.

Outre les missions habituelles de la mairie (état-civil, urbanisme etc...), une veille téléphonique a été assurée chaque semaine par un agent administratif auprès des personnes isolées et vulnérables. Il a été constaté que la solidarité s'était organisée entre voisins. Deux agents, responsables de services, ont été présents en permanence et ont permis une continuité du service. Ces derniers ont été aidés par leurs collègues œuvrant par intermittence et par roulement.

Les semaines 17 et 18 ont vu la reprise progressive de l'entretien des espaces publics et la reprise du prêt à la médiathèque.

Ainsi, le lien avec les St-Georgeais-es a pu être maintenu malgré des conditions très particulières.



Construire ensemble les communes de demain

Le pacte pour la transition est porté par des groupes de citoyens, d'experts, d'associations, d'ONG, de scientifiques. Il a été rédigé suite à la consultation citoyenne réalisée en février 2019. Il met la transition écologique au cœur des débats de façon concrète et pragmatique, cherche à favoriser la participation des citoyens au sein des communes. Il aide également les communes à monter des projets, solliciter des avis, des subventions, en un mot il les accompagne tout au long de leurs démarches.

Il repose sur trois piliers :

« **Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics :**

élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, acteurs économiques ...

Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nes,

agent-es et représentant-es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, **intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux** et dans l'organisation de la commune et de ses groupements. »

Le pacte se décline en 32 propositions. La nouvelle équipe s'est engagée pendant la campagne électorale à réfléchir ou à mettre en chantier 14 d'entre elles. Régulièrement, nous vous tiendrons informé-es des avancées de ces projets.

Dans ce but, nous proposons à tous les volontaires de **recevoir le bulletin municipal de façon dématérialisée**, ceci afin de faire des économies de papier, ce qui est bénéfique aux finances de la commune tout comme à l'écologie. Nous savons que la conservation des mails n'est pas bonne non plus pour la planète. Aussi, si vous désirez archiver les bulletins municipaux, pourquoi ne pas le faire sur une clé USB ou sur votre ordinateur ? Cela prendra moins de place que la version papier et vous permettra de supprimer le mail. De plus, pour votre information, le bulletin municipal est mis en ligne intégralement sur le site officiel de la mairie de Saint-Georges-des-Coteaux, grâce à Calaméo : rubrique « Vie municipale », sous-rubrique « Bulletin municipal ».

Vous pouvez nous rapporter le coupon-réponse ci-dessous ou vous inscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante : accueil.mairie@sgdc17.fr

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse postale pour nous éviter de glisser inutilement un exemplaire papier dans votre boîte aux lettres.



Je, soussigné(e).....,

Habitant.....,

déclare demander à recevoir le bulletin municipal à cette adresse mail :

.....

HORAIRES D'ÉTÉ du 10 juillet au 23 août 2020

Mercredi	10h - 12h	14h - 18h30
Jeudi	10h - 12h	
Vendredi	10h - 12h	14h - 18h30
Samedi	10h - 12h	

IDÉES LECTURE

Le **CLUB LECTURE ADULTES** reprend à la rentrée. Participez vous aussi à des prix littéraires, partagez vos coups de cœur, venez glaner des idées de lecture !

**PRIX DU LIVRE INTER 2020**

Avant que j'oublie / Anne Pauly (éd. Verdier, 2019)

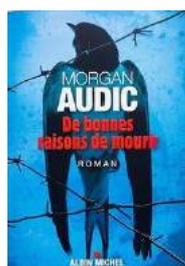


Avec simplicité et humour, l'auteure raconte son deuil. Son père n'était pas un héros mais elle l'aimait. Elle ne cache pas la violence, elle n'idéalise pas les être chers : elle nous parle de ce "gros déglingo" et c'est émouvant. [Coup de cœur]

PRIX POLAR POURPRE

J'irai tuer pour vous / Henri Loevenbruck (éd. Flammarion, 2018)

Inspiré de la vie d'un ex-agent clandestin de la DGSE, ce thriller se dévore ! Une plongée au cœur d'affaires d'espionnage, d'engrenages géopolitiques et d'actes terroristes dans ce pavé au suspense et à la construction habiles.

**PRIX POLAR POURPRE [Découverte]**

De bonnes raisons de mourir / Morgan Audic (éd. Albin Michel, 2019)

La découverte d'un cadavre mutilé à Pripiat marque le début d'une course-poursuite pour les enquêteurs. Et si cette histoire était liée à la catastrophe de Tchernobyl ? Un roman policier engagé qui raconte l'Ukraine d'aujourd'hui, sa misère et ses combats écologiques.

RESSOURCES NUMERIQUES

La médiathèque départementale propose Clics en bib', une offre culturelle en ligne !

- * Magazines (Journal de Mickey, Vocabulaire, Psychologie magazine, Sud-Ouest...)
- * Musique en streaming
- * Livres pour enfants
- * Formations (loisirs, code de la route, langues, soutien scolaire, informatique...)

... accessibles via internet 24h/24 – 7j/7.

Accès gratuit ! À condition d'être inscrit à la médiathèque de Saint Georges des Coteaux.

CLUB LECTURE ADO



Le 12 février 2020, dans le cadre du prix littéraire des collégiens organisé par le Département, le club lecture ado a eu le plaisir de recevoir à la médiathèque **Florence Aubry**, auteure de *Titan noir*, éditions du Rouergue.

La lecture, ça se partage !

Tu aimes lire, échanger, partager ...

Rejoins le Club lecture ado à la rentrée.

Le club se réunit une fois par mois, le mercredi après-midi (durée 1h)



LA LECTURE ACCESSIBLE A TOUS



Retrouvez le plaisir de lire, grâce à un appareil de lecture adapté et facile à utiliser (photo ci-contre).

Appareil de lecture et livres-audio à emprunter à la médiathèque ou à télécharger gratuitement pour les personnes souffrant de handicap.

ATELIERS INFORMATIQUES

Vous souhaitez découvrir, progresser...

La médiathèque propose des ateliers pour adultes, sur inscription :

- sur tablette (en individuel, sur rendez-vous)
- sur ordinateur, les jeudis à 9h (durée 1h30)

Modules proposés pour les cours sur ordinateur :

1. Prendre en main son ordinateur
2. Initiation à la bureautique (mise en page)
3. Initiation à la bureautique (organiser ses dossiers)
4. Découvrir internet
5. Utiliser une messagerie électronique
6. Gérer ses photos
7. Utiliser les services publics en ligne
8. Préparer ses vacances sur internet
9. Protéger ses données personnelles (*nouveauté*)
10. Le paiement sécurisé en ligne (*nouveauté*)
11. Canva : outil de création graphique 1 (*nouveauté*)
12. Canva : outil de création graphique 2 (*nouveauté*)



Médiathèque 1 chemin du Logis à St Georges des Coteaux

05 46 90 41 40

biblio.sgdc@orange.fr



LA BOULE SAINT-GEORGEAISE



Les manifestations prévues cet été et cet automne, sur le boulodrome de la commune :

- concours internes (les 29 juin, 27 juillet, 7 septembre, 19 octobre) regroupant 45 joueurs adhérents pour chaque date
- concours de pétanque dans le cadre de la foire aux melons : annulé
- repas champêtre (5 septembre) regroupant 100 personnes environ, sur le boulodrome de la commune (ou petite salle polyvalente si conditions météo non clémentes)
- concours en triplettes inter-club sur invitations (samedi 19 septembre) regroupant 80 personnes

St Georges Animations

Nous venons de vivre une période particulière à tous les égards. Nos habitudes s'en sont trouvées chamboulées et nos activités de loisirs également. Aussi nous avons eu la chance de pouvoir maintenir notre loto du mois de mars qui fut une belle réussite. Nous vous en remercions !

Cette année devait se poursuivre avec notre sortie au spectacle-cabaret « L'Ange Bleu », puis notre participation à la traditionnelle « Foire aux Melons ». Enfin nous devons conclure avec la « soirée Entrecôte » et le réveillon du 31 décembre. Toutes ces manifestations sont aujourd'hui mises entre parenthèses. En espérant que la situation sanitaire poursuive son amélioration, nous sommes dans l'attente de nouvelles mesures gouvernementales pour pouvoir avancer dans nos animations prévues.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de nouvelles évolutions. L'Ange Bleu rouvre ses portes à la mi-septembre, nous sommes en train de prévoir une nouvelle date pour cette sortie.

En espérant vous retrouver en bonne santé !

A très bientôt.

St Georges Animations

Association Sportive et Culturelle



Tennis de Table

La saison 2019/2020 a été arrêtée à la mi-mars. Les entraînements et les compétitions ont été suspendus.

Nous espérons que le championnat reprendra en septembre dans des conditions normales. Pour le moment nous inscrivons nos quatre équipes pour la reprise.

Les créneaux horaires sont inchangés et nous essaierons de nous entraîner en respectant les gestes préconisés.

Pour des renseignements, on peut s'adresser à :

MAGNE Jean-Jacques (Président) : 06 08 82 59 26

LACHEAU Jean-Claude (Secrétaire) : 06 77 99 24 86



Badminton

La section loisir reprend son animation comme par le passé, le mardi à 18 h 30 et le vendredi à 20 h 30.

Renseignements auprès de :

SEGUIN Clément : 06 33 92 94 26

NEVEU Jérôme : 06 27 75 24 15



AAP



ÉCOLE de MUSIQUE, de DANSE & d'ANGLAIS de ST-GEORGES-DES-COTEAUX

www.aapstgeorgesdescoteaux.sitew.com

Une « drôle » de saison achevée !

Plusieurs manifestations festives auraient dû venir clore cette fin d'année, mais malheureusement, il ne put en être ainsi.

Mais ne nous laissons pas abattre, relevons la tête et vivons de nouveau en pratiquant toutes sortes d'activités, sportives, culturelles, musicales... ce que l'AAP va continuer à vous proposer à la rentrée prochaine, pour tous, adultes et enfants... :

Danse

Hip-Hop - Modern Jazz
Claquettes - Danse de salon
Danse Tahitienne
Piloxing - Barre au sol
Yoga
Renforcement musculaire

Formation musicale

Piano Guitare Saxo
Clarinette Batterie Violon
Flûte Traversière Flûte à bec
Chorale Adultes
Chorale Enfants
Orchestre d'Harmonie
Ensembles Violons et Guitares

Cours d'Anglais

tous niveaux à partir
de 6 ans, sans limite d'âge

* Un cours n'est ouvert que s'il comporte assez d'élèves ; liste sous réserve et non exhaustive.

La rentrée prochaine aura lieu la semaine du 7 septembre pour la danse et l'anglais et du 14 pour la musique.

Merci à nos sponsors : **Sarl Thomas, Coiffeur Créateur, Bulle et Beauté, Boulangerie-pâtisserie la Karinette, Garage Jolly, Nico Déco Peinture des Gonds**, que nous remercions sincèrement pour leur soutien tout au long de cette année, nécessaire à la pérennité de l'association, et qui, nous l'espérons, continueront à nous accorder leur confiance même si malheureusement cette année, nous n'avons pas pu les promouvoir comme nous l'entendions.

Si vous voulez faire paraître votre entreprise/association sur le site en tant que partenaire, paraître sur nos affiches, parler de vous lors d'une manifestation (fournir des lots pour organiser des tombolas, des affiches...), contactez-nous !

Nous recherchons tout type de sponsor pour nous soutenir pour la saison 2020/2021 ainsi que pour les saisons à venir. Tout soutien, qu'il soit financier ou matériel, sera un grand plus pour notre association qui se construit grâce aux élèves, professeurs et bénévoles qui travaillent dur pour que l'AAP perdure.

Retrouvez notre Bulletin d'adhésion en libre-service à la mairie, à la médiathèque,
sur notre site internet ou par mail.

Je reste à votre écoute par téléphone ou mail, n'hésitez pas !

Renseignements également sur notre site internet.

Bonnes vacances à tous et Bel été !

La Présidente, Sandrine DELAVEAU, 06 38 38 81 24 – aap17810@orange.fr





Culture Viêt-Nam 17

Organisation de cours de cuisine

Petite salle polyvalente de Saint-Georges des Coteaux, route du stade

Recettes familiales vietnamiennes



Pour tous ceux qui aiment la cuisine asiatique et qui sont désireux de confectionner eux-mêmes quelques plats de base.

Prochains cours :

- samedi 26 septembre 2020 à 16 h
- samedi 17 octobre à 11 h visite et déjeuner chez « Eurasie » à Bordeaux.
- samedi 14 novembre à 16 h
- samedi 12 décembre à 16 h
- samedi 9 janvier 2021 à 14 h
- samedi 20 mars à 16 h
- samedi 3 avril à 16 h
- samedi 29 mai à 16 h
- samedi 26 juin à 16 h

Ces cours se veulent très conviviaux. Les participants peuvent inviter leur conjoint(e), ami(e)s et famille. Tout le monde se retrouve le soir à **20h** pour déguster les plats préparés.

Participation aux cours :

- 32 € / an : adhésion « Culture Viêt-Nam 17 » - Chèque à l'ordre de « CVN17 »
 - 4 € le cours ou forfait de 27 € les 9 cours - Chèque à l'ordre de « CVN17 »
 - Prix du repas pour les élèves 9 € et 15 € pour les invités au repas mensuel.
- ATTENTION les inscriptions seront clôturées **une semaine** avant la date du cours.



Atelier Découverte Art FLORAL avec Pétal'IN

Pour une composition florale occidentale à tendance asiatique



Reconnaissance végétale, technique et créativité !
Zen, sérénité, calme, fraîcheur seront les mots clés !

Le premier jeudi de chaque mois du **3 septembre au 3 juin 2021** à 13h30 – salle de dessin, rue des Ecoles à Saint-Georges des Coteaux (durée 2h). 35€ tout inclus et vous repartez avec votre réalisation.

Renseignements et inscriptions

Tél : 06 95 18 00 36

e-mail : contact@vietnam17.fr

blog : <http://avsr.over-blog.com>

site : <http://vietnam17.fr>



ASSOCIATION ROULE LA POULE

SAINT GEORGES DES COTEAUX : LE POULAILLER COLLECTIF

Créée le 10 janvier 2020 par un collectif d'habitants, l'association **Roule la poule** s'intéresse à l'univers de la poule domestique, donnant à ses adhérents la possibilité de se rencontrer, de se former et d'agir pour le bien-être animal.

L'association Roule la poule

Plus précisément, l'association met en œuvre des pratiques au service :

- de la cohésion sociale : créer du lien social et intergénérationnel par l'ancrage de l'association sur un terrain municipal au cœur du centre-bourg rural ; favoriser le contact humain entre les adhérents par la gestion collective d'un poulailler ; développer une dynamique territoriale par la mise en place de partenariats.
- du développement durable : réduction des déchets, soins naturels, approvisionnement en circuit-court et apprentissage de gestes éco-responsables par la gestion d'un poulailler partagé.
- de la biodiversité : actions de promotion des races anciennes, aménagement du poulailler dans un esprit de permaculture.
- du bien-être animal : conseils de soin, alimentation bio.

Afin d'élargir le champ de nos actions et toucher de nouveaux publics, nous développerons régulièrement de nouveaux projets participatifs, fidèles aux principes écologiques et aux orientations de l'association.

Le projet

Pour cette première année, nous engageons la création du poulailler collectif et pédagogique sur une parcelle du centre-bourg prêtée gracieusement par la commune de Saint Georges des Coteaux. Cet équipement sera un lieu pédagogique de rencontres, de productions vivrières, d'observations des volatiles et de sensibilisation aux valeurs portées par l'association.

Le poulailler est un moyen simple et ludique de transmettre des valeurs aux adultes comme aux enfants.

En attendant la rénovation totale d'un poulailler du 19^{ème} siècle sur le terrain qui nous a été alloué, un petit poulailler pouvant accueillir 6 à 8 poules sera installé fin 2020, si tout se passe bien.

Cela nous permettra « de nous faire la main » et aussi de mettre en pratique le suivi journalier du quotidien du poulailler par les adhérents de l'association.

En projet pour les autres années :

- Sessions de rencontre (visites, conférences, rencontres à thème, (conservation des races, initiation à l'élevage avicole amateur, etc..)
- Promotion des races anciennes au sein du poulailler collectif, échanges de poules, d'œufs fécondés, prêt de poules qui couvent etc. ..

N'hésitez pas à nous rejoindre, il y a de la place pour tout le monde. Si vous souhaitez rejoindre cette aventure écocitoyenne, contactez-nous ! asso.roulelapoule@free.fr

Pascal, Stéphane, Marie-Luce, Odette, Romain, Célia, Marylin, Sophie, Jean-Claude, Denis...

Stéphane Goulevant (Président)

Adhésion annuelle : 15€ (sans compter la participation supplémentaire pour l'alimentation des poules et le suivi sanitaire)

Loisirs Sport et Détente

L'association Loisirs Sport et Détente vous propose, tous les mardis soir de 20h30 à 22h00, la pratique du basket « loisir » dans la salle omnisports de St Georges des Coteaux. Cette activité est ouverte à toutes et à tous. (Une approche scolaire peut suffire, ou d'autres sports collectifs, ou pas)

Pour tous ceux qui souhaitent pratiquer un sport en toute convivialité, qui désirent participer à des rencontres loisirs, (avec 3ème mi-temps).

Un galop d'essai vous tente, pourquoi pas ? (prévoir un équipement).

Pour joindre l'association :
basketloisir.stgeorgesctx@gmail.com

AS SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX



Un nouveau bureau reprend le club de football à compter de la saison 2020/2021.

Le président Mr Voisin Guillaume succède à Mr Cabon Jean Jacques et il sera assisté de Mme Delort Cathy pour le secrétariat et de Mr Ménard Christophe pour la trésorerie.

Toutes les catégories seront représentées pour cette nouvelle saison avec notamment Mr Magny Arnaud responsable des seniors et de l'école de football.

Les inscriptions sont ouvertes et vous pouvez contacter les responsables aux numéros suivants :

- Président : Mr Voisin Guillaume, 06 64 18 26 82
- Secrétaire : Mme Delort Cathy, 06 73 24 11 79
- Trésorier et Responsable vétérans : Mr Ménard Christophe, 06 81 31 46 61
- Entraîneur seniors et responsable école de foot : M Magny Arnaud, 06 98 34 53 47
- Responsable U17 : Mr Massonneau, 07 84 64 01 41
- Responsable U14-15 : Mr Schwartz Loic, 07 60 06 14 29
- Responsable U12-13 : Mr Julien Martial, 06 28 71 22 44

N'hésitez pas nous contacter si vous désirez nous rejoindre pour cette nouvelle saison et bonnes vacances à tous.

Association Atelier d'Art Marthe Castagneyrol

Mairie 11, grand rue 17810 Saint Georges des Coteaux

06 86 93 61 94 - courriel as-aaamc@orange.fr

L'association propose aux jeunes artistes, à partir de la grande section de maternelle, jusqu'au BTS, la découverte ou la pratique des arts graphiques.

Débutants ou confirmés, il leur sera proposé le dessin académique ou manga, la peinture : aquarelle ou acrylique, fusain, encre, sanguine, pastel, collages, l'initiation à l'histoire des arts, préparation à l'entrée aux écoles d'arts appliqués ou beaux-arts.

Plusieurs ateliers sont accessibles : mercredi : 10h-12h ou 16h-18h, vendredi : 17h-19h, samedi matin : 10h-12h.

En cours d'année, possibilité de participer à des expositions, salons ou concours, ainsi qu'à des visites de musées ou monuments historiques.

Animatrice : Marthe Castagneyrol, artiste peintre, expositions internationales, académie des beaux-arts, agréée interventions en temps scolaire par l'académie de Poitiers.

Renseignements et inscriptions : 06 86 93 61 94 ou as-aaamc@orange.fr

La prochaine rentrée de septembre aura lieu dès le mercredi 9 septembre 2020.

Les Toiles de St Georges



DESSIN & PEINTURES
INFORMATIONS
SAISON CULTURELLE
2020/2021

L'association a pour vocation l'enseignement du dessin et de différentes techniques picturales : **dessin** (sanguine, fusain, collage), **peinture** (huile, acrylique), **aquarelle, lavis, pastels secs ou gras**.

Cours :

- Dispensés par un Peintre Professionnel, **en salle** et dans **la nature** (Paysages, bords de mer, rivière, monuments, personnages, etc ...)
- Destinés aux **Adolescents & adultes** — débutants ou **artistes confirmés**

Sujets libres, enseignement adapté à chaque adhérent en fonction de son niveau artistique.

Préparation « **grandes Ecoles artistiques** » et « **Bandes dessinées** ».

Cours :

Mardi : 14h/16h30 & 18h30/21h

Mercredi : 14h/16h

Jeu 14h/19h

Séance de 2h30 - Prêt de matériel pour les débutants

Inscription à l'association : 22 € (pour l'année) + 9,75 € la séance

Tous renseignements : 06 63 44 92 55 ou

kimpegalerie@gmail.com

REPRISE DES COURS : mardi 15 septembre 2020 —
halte de Loisirs

Pré-inscription et inscriptions à partir de juin 2020

Venez partager un délicieux moment artistique, rendez-vous à la rentrée !

Danielle KIMPE

Présidente Association « Les Toiles de St Georges »



Le Tennis Club St Georgeais

L'année sportive 2019/2020 s'est arrêtée subitement le 17 mars 2020, mettant en sommeil les entraînements et les compétitions par équipe dans lesquelles le club avait engagé plusieurs équipes jeunes et séniors.

Grace à la nouvelle municipalité, propriétaire des équipements sportifs et à la mise en place, par le club, des protocoles de sécurité sanitaire édictés par la Fédération Française de Tennis (FFT), nous avons pu recommencer les entraînements à compter du 08 juin dernier et prolonger ceux-ci jusqu'au 03 juillet 2020.

Pour la saison sportive 2020/2021 :

Le club de tennis **TC St-Georgeais**, affilié à la FFT, propose des cours pour tous publics dispensés par Grégoire BODY, entraîneur ayant un diplôme d'état de moniteur de Tennis :

- **Le Baby tennis** pour les enfants à partir de 3 ans (nés de 2015 à 2017). Cette activité a pour objectif de développer la psychomotricité, d'éveiller au jeu de balle et de découvrir la raquette.
- **L'école de tennis** pour promouvoir le tennis auprès des jeunes, en leur transmettant les valeurs du tennis que sont le fair-play, la maîtrise de soi, la solidarité, mais également de les accompagner vers la compétition pour ceux qui le désirent.
- **Les cours adultes** pour ceux qui veulent pratiquer un sport en loisir, ou en compétition à travers l'engagement d'équipes en championnats régionaux ou départementaux.

Les inscriptions se feront au début de septembre 2020 (les dates ne sont pas encore fixées à ce jour) au club house jouxtant la salle polyvalente.

Si vous souhaitez nous rejoindre, et avoir des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 06.71.17.14.59 (Bruno Mercier), Nous serons à votre écoute pour vous accueillir dans la limite de nos disponibilités.

Vous pouvez suivre également l'activité du **TC St Georgeais** sur son site internet <https://club.fft.fr/tc.saint-georges-ctx/> et sur sa page Facebook



TCSaint-Georgeais.

Théâtre'Ô Vert !

Rideau !

Alors que les ateliers théâtre enfants et adolescents avaient quasiment fait le plein cette saison (9 primaires et 12 collégien-nes) ; que nous étions entrés dans la période de répétitions des spectacles des fins de saison avec entrain, le rideau s'est fermé en raison du confinement. Pas de représentations !

Notre activité, le théâtre, activité culturelle où prime le lien social, où le contact humain, la parole, l'échange sont essentiels, s'est vue stoppée par la distanciation sociale imposée à juste titre par l'épidémie de COVID-19. On a fait avec. En faisant ce qu'on peut. En mars et avril, on a poursuivi par l'envoi d'exercices et la poursuite de l'apprentissage des textes ; en mai, on a repris les ateliers par visioconférence, avec ceux qui pouvaient se connecter. Puis en juin en extérieur ! avec le plaisir de se retrouver et rejouer des histoires qui permettent de s'évader. Mais pas de spectacle pour garder une trace du travail fait cette saison, qui restera tout de même dans les mémoires.

Du coup on donne rendez-vous, et on attend les enfants pour la reprise en septembre 2020, en espérant qu'elle se fera dans les conditions les plus normales possible.

En espérant pouvoir offrir aux parents, en fin de saison, une représentation qui mettra en valeur le travail et le talent de leurs enfants.



Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez nous rejoindre et partager :

Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint Georges des Coteaux se déroulent à la Halte de Loisirs, LE MERCREDI :

- De 17h15 à 18h15 POUR LES 7-11 ANS (Primaires).
- De 18h15 à 19h45 POUR LES 11-15 ANS (Collégiens).

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

ASSOCIATION THÉÂTR'Ô VERT

Damien Pagot :06.82.73.59.82 - théatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr //facebook.com/theatrovert17

Taichi Chuan

L'Avenir Saint Georgeais

Le Taichi Chuan est une pratique corporelle chinoise accessible à tous. La pratique vise avant tout à l'amélioration de l'être sur tous les plans : physique, émotionnel, mental... Les mouvements, tout en rondeur, sont exécutés avec relâchement, douceur et harmonie. Par ses multiples facettes, le Taichi Chuan contribue à mieux percevoir son corps, à retrouver une aisance corporelle et à apaiser le niveau de stress, pour une meilleure santé le plus longtemps possible.

Les cours pour la saison 2019/2020 ont lieu dans la petite salle du Gymnase de Saint Georges des Co-teaux :

- le lundi 18h30 - 19h45
- le jeudi 10h30 - 11h45

Site web : <http://ungesterverssoi.fr/>

Contact : Cyril FRESNE, 06 16 70 64 23



Constitution du bureau :

Présidente : Mme Marina WURTZ

Trésorière : Mme Michèle DRAGO

Membre du bureau : Mme Floriane GARCIA

Effectif : 25

Activités : cours de Taichi Chuan, stages, conférences...

Locaux : petite salle du gymnase, ou extérieur à proximité du gymnase.



Une activité physique

Un club

Septembre, le mois du renouveau.

Au début du confinement, le mois de **septembre** était très loin,

Ça y est, nous y sommes,

Pour tous les retraités, pour tous les nouveaux arrivants, pour tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité physique en club, c'est le moment d'adhérer

Vous aimez marcher :

Rejoignez-nous le mardi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôle.

Vous aimez faire du vélo :

Rejoignez-nous le jeudi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôle.

Les avantages :

- Maintenir une bonne forme physique,
- Développer des liens sociaux,
- Créer de nouvelles amitiés,

Pour nous rejoindre :

Président : Daniel Hapiot - 06.76.76.36.48

Courriel : avenirsaintgeorgeais@laposte.net

Webmestre : pat.aumon@espritequipe.org

Blog : <http://www.espritequipe.org>

Amis Chasseurs, Amoureux de la Nature.

SAINT GEORGES DES COTEAUX



SOCIÉTÉ DE CHASSE

« LA HASE » SAINT-GEORGEAISE

Nous sommes heureux de vous retrouver après ces mois de crise sanitaire. Nous espérons que vous avez pu la traverser sans encombre, et que vous vous portez bien, ainsi que vos proches.

Notre AG vu les circonstances, est reportée **au 24 juillet 2020, à 20h30 à La Halte Loisirs de St Georges** des Coteaux ; les autorités nous autorisant à nous réunir à + de 10 personnes, moyennant le respect des mesures sanitaires (distanciation, masque...) Par conséquent, nous vous convions à y assister, afin de vous tenir informés des modifications qui auront lieu à la rentrée.

Cette AG se déroulera en 2 temps.

1. Assemblée Générale extraordinaire visant à mettre en conformité avec la nouvelle loi les modifications des statuts de notre association.
2. Assemblée Générale ordinaire, au cours de laquelle vous serons présentés :
 - Le rapport moral
 - Le rapport d'activités et le compte rendu de l'année cynégétique écoulée
 - Le bilan financier
 - Vote des modifications au règlement intérieur 2020/2021
 - Renouvellement de conseil d'Administration

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre sociétaire de l'association, dans la limite d'un pouvoir maximum. Seuls les imprimés officiels retirés auprès du président de l'ACCA seront pris en compte.

Vous ne recevrez pas de convocation individuelle, celle-ci se fera par voie d'affichage à la Mairie.

Nous vous informons que lors de l'AG extraordinaire du 25 octobre 2019, il a été décidé que seuls les faisans obscurs seraient chassables. Toute infraction de tir sur faisan commun sera sévèrement punie.

Nous remercions tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour que puisse perdurer notre association. Merci pour leur dévouement et leur contribution au bon fonctionnement de notre ACCA.

N'oubliez pas que dès le 1^{er} juillet vous pouvez vous procurer votre permis pour la nouvelle saison de chasse. Chasseurs "grand gibier" soyez prêts afin que nous puissions débiter le plan de chasse sanglier en cas de dégâts sur les récoltes.

Vous prendrez sans doute quelques vacances bien méritées. Nous vous souhaitons un agréable moment, que ce soit en famille ou entre amis, et vous donnons rendez-vous à la prochaine ouverture.

Bonnes Vacances à tous.

Le Président, Luigi BELLO

JE LIMINE LES EAUX STAGNANTES
JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE ET VIDE LES COUPELLES
JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS
JE METTOIE LES GOUTTIÈRES
JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

(très petit !)

5 mm

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Dengue, chikungunya, zika **PROTÉGEONS-NOUS !**

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! Le moustique qui vous pique est né dans votre quartier !

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon renversé lui suffit ! Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !!

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner... coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu, bâches, ainsi que les piscines hors d'usage.



- ✓ Il est rayé noir et blanc
- ✓ Il est très petit (5 mm)
- ✓ Sa piqûre est douloureuse
- ✓ Il pique durant la journée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit!)



Médias : Agence Communauté de Nouvelle Aquitaine - Réseau pour une santé publique

PREVENTION

CANICULE ET FORTE CHALEUR

Vous habitez Saint Georges des Coteaux
Vous êtes isolé(e), âgé(e)
et/ou en situation de handicap

Faites-vous connaître en Mairie

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

NE PAS S'EXPOSER TROP LONGTEMPS AU SOLEIL

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE **APPELEZ LE 15**

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

MAINTENIR UN BILAN ÉNERGÉTIQUE ÉQUILIBRÉ

MAINTENIR UN NIVEAU DE SUCCÈS SUFFISANT

ÉVITER LES VITRES POUVOIR

Mairie de Saint Georges des Coteaux

Secrétariat ouvert :

lundi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

mardi de 8 h 30 à 12 h

mercredi, jeudi, vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Tél : 05 46 92 91 04



FORUM DES ASSOCIATIONS

DIMANCHE 30 AOÛT à partir de 10h

Salle multipôles, Halte loisirs, salle polyvalente,
parking de la médiathèque ...

LES MARCHES DU VENDREDI

SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

Marché semi-nocturne

Tous les vendredis du mois d'août de 16h à 20h

Grand-Rue

Rond-Point des Tonnelles





RECENSEMENT

de la population 2021

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE
DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2021
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
 Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 5,5 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

. Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

. Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 35 tonnes de papier en 2020. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Insee en partenariat avec votre commune



LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX RECRUTE 6 AGENTS RECENSEURS

Qualités requises :

Disponibilité (travaille souvent le soir)

Niveau d'études suffisant afin d'assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel qui lui est destiné

Capacité relationnelle : doit être à l'aise dans les contacts avec la population et devra parfois convaincre, souvent rassurer et aider

Moralité et neutralité : pas d'opinions ou d'éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux.

Discrétion : secret des statistiques et strict confidentialité des données individuelles

Stabilité dans la fonction : ne pas abandonner en cours de route

Ordre et méthode : tournée de reconnaissance, numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés

Ténacité : plusieurs visites sont parfois nécessaires pour trouver les habitants chez eux.

Mission de l'agent recenseur :

L'agent recenseur se voit confier un secteur comportant entre 250 et 280 logements

Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance entre les 2 séances de formation

Il collecte les informations pour tous les logements qui lui sont confiés. Il détermine la catégorie de chaque logement. Il remet la notice sur laquelle figure des identifiants pour le recensement en ligne. Si la personne n'a pas internet, un questionnaire papier sera remis et récupéré sur rendez-vous par l'agent recenseur.

Il tient à jour son carnet de tournée.

Il rencontre régulièrement l'agent communal qui l'encadre, fait avec lui le point sur l'avancement de sa collecte, lui fait part de ses éventuelles difficultés et lui remet les questionnaires qu'il a collectés.

La formation des agents recenseurs.

Elle est obligatoire et a lieu dans les 15 jours précédant le début de la collecte.

Elle comporte deux demi-journées espacées de quelques jours entre lesquelles les agents recenseurs effectuent en principe la tournée de reconnaissance.

La nomination des agents recenseurs :

Les agents recenseurs sont nommés par arrêté du maire.

Durée du recensement

Du 21 Janvier au 20 Février 2021

La rémunération des agents recenseurs :

Elle est de la seule responsabilité des communes. L'arrêté du 16 février 2004, publié au J.O du 25 février, fixe l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population.



ATTENTION CANICULE



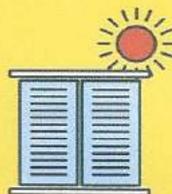
Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets
et fenêtres le jour,
aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez
des nouvelles
de vos proches

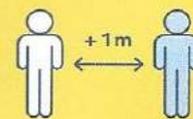
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,
 APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
 solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

Entrepreneurs de l'ESS : Faites connaître votre projet !

Engagée dans une démarche de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire depuis 2016, la Communauté d'Agglomération lance son troisième appel à projet « ESS ». Objectif : encourager le démarrage ou le développement d'initiatives économiques de proximité. Les candidatures seront ouvertes jusqu'au 15 octobre 2020.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Toute personne dont le projet s'inscrit dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire et concerne l'un des secteurs d'activité suivants peut candidater :

- L'accès au logement
- L'agriculture de proximité
- Les déchets, la recyclerie, le réemploi
- Les déplacements alternatifs, doux
- Le tourisme solidaire
- Le service aux entreprises et salariés
- Le service à la personne
- La consommation responsable et solidaire, les circuits-courts
- La gestion et la protection de l'environnement

QUELS SONT LES PROJETS ELIGIBLES ?

L'appel à projet encourage :

- Le démarrage de nouvelles structures
- Le démarrage de nouveaux projets portés par des structures existantes
- L'essaimage vers le territoire d'une activité ou d'un projet

Pour être éligible, le projet doit être mis en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et y avoir un impact direct.

A QUELLE DOTATION POUVEZ-VOUS PRETENDRE ?

L'appel à projet est doté de 35 000€. Un lauréat peut obtenir jusqu'à 20 000€ sous forme de subvention.

COMMENT CANDIDATER ?

Pour candidater, il suffit d'entrer en contact avec la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire—06 38 03 33 11) puis de retirer le dossier de candidature sur www.agglo-saintes.fr, rubrique « L'économie et l'emploi » > « ESS et Economie Circulaire » > « Economie Sociale et Solidaire ».

Complétez-le et retournez-le avant le 15 octobre 2020 :

- Par mail : b.narjoux@agglo-saintes.fr
- Par courrier adressé à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes, Direction de l'Economie et du Tourisme, 4 avenue de Tombouctou, 17 100 Saintes.

Une question ?

Pour plus de renseignements :

Rendez-vous sur

www.agglo-saintes.fr

Ou contactez Bertrand Narjoux, chargé de mission économie :

b.narjoux@agglo-saintes.fr

06 70 33 51 91

APPEL A PROJET 2020

Entrepreneurs de l'ESS :
Faites connaître votre projet !

Candidatez jusqu'au 15 octobre
sur www.agglo-saintes.fr

www.agglo-saintes.fr

Saintes
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LOCATION DE VELOS DE COURTE DUREE

Mis à disposition par l'Agglomération, les vélos de courte durée permettent de se déplacer gratuitement pour de courtes distances sur le territoire. Disponibles 7 jours/7 et de 6h à minuit, du 1er juillet au 15 septembre, ils sont à la fois simples et rapides d'utilisation.

Qui peut les louer ?

Les vélos sont destinés à tous : habitants de l'Agglomération ou visiteurs de passage. Seule condition pour l'emprunt : être muni d'un smartphone.



Pour quel tarif ?

L'utilisation du vélo est gratuite pour la journée, c'est-à-dire pendant 8 heures à partir du moment où le cadenas est ôté du vélo.

La caution déposée lors de la souscription au service est prélevée si le vélo n'est pas rapporté dans les délais à sa station d'emprunt.

Où emprunter les vélos ?

Rendez-vous dans l'un des sites saintais suivants : amphithéâtre de Saintes, 20 rue Lacurie ; office de tourisme, place Bassompierre ; auberge de jeunesse, 2 place Geoffroy Martel ; camping "Au fil de l'eau", 8 rue de Courbiac ; mairie de Saintes, square André Maudet ; boutique Buss, 20 cours National.

Le nombre de vélos disponibles dans les stations est consultable sur l'application "Cyclocom".

Comment louer un vélo ?

- 1- Télécharger l'application gratuite « Cyclocom » disponible sur PlayStore ou AppleStore.
- 2- Créer un compte en remplissant le formulaire d'inscription et en renseignant les coordonnées bancaires.
- 3- Valider l'adresse en cliquant sur le lien reçu dans la boîte mail.
- 4- Suivre les instructions de l'application pour débloquer le vélo

Précautions sanitaires

En raison de la crise sanitaire, il est demandé aux usagers :

- de désinfecter les parties touchées avant et après chaque utilisation du vélo,
- d'utiliser un masque s'ils le souhaitent
- de jeter les déchets et mouchoirs usagés dans une poubelle et non pas dans le panier vélo.

Plus d'infos sur www.agglo-saintes.fr

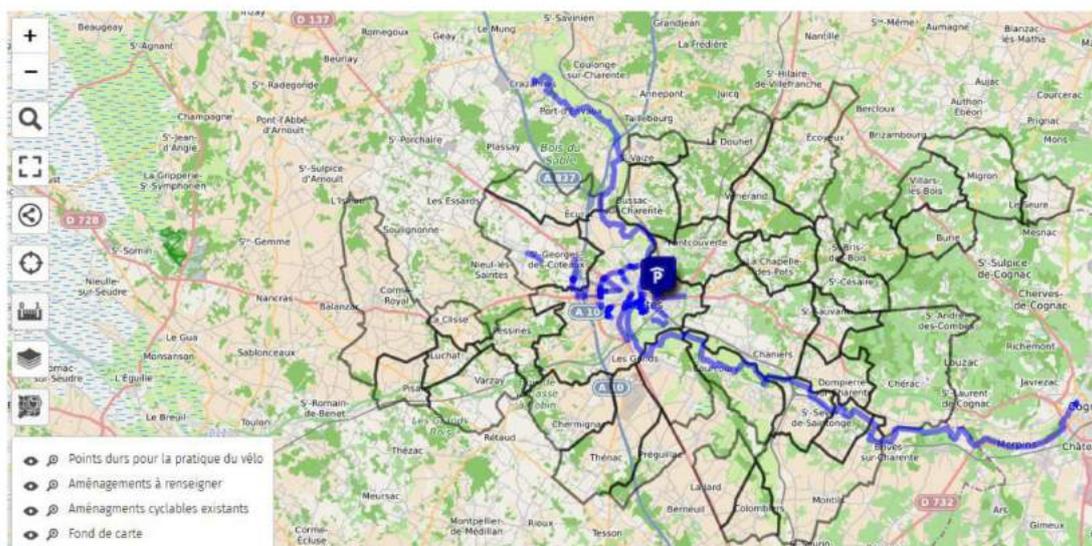
ENQUÊTE / SE DEPLACER A VELO SUR L'AGGLO

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur vélo, la Communauté d'Agglomération de Saintes mène une enquête sur les déplacements à vélo sur son territoire. Objectif : mieux comprendre les conditions de circulation dans l'Agglomération et déterminer les souhaits d'amélioration des usagers.

Cette enquête de 18 questions est anonyme. Vous pouvez y accéder via ce lien : <https://cutt.ly/EodGQ2i> ou en scannant le QR Code ci-contre, jusqu'au 14 août 2020.



Ce questionnaire s'accompagne d'une carte participative où vous pouvez renseigner les aménagements existants manquants (piste cyclable, voie verte, zone 30, etc.) et relever les points durs existants (point dangereux, absence de stationnement, aménagement sous dimensionné, etc.). Le guide d'utilisation de cette carte est disponible sur le site de l'Agglomération > rubrique Actualités > « Enquête : se déplacer à vélo sur l'agglo »



Des ateliers de concertation seront par la suite menés en lien avec les habitants, élus et techniciens du territoire. N'hésitez pas à renseigner votre nom, prénom et adresse mail à la fin de l'enquête si vous souhaitez y participer.

Plus d'infos sur www.agglo-saintes.fr

Horaires des messes

Tous les dimanches à Saintes : 9h30 et 11h30 à l'Abbaye aux Dames - 11h00 à la Cathédrale St Pierre

samedi 04/07	18h30 : Ste Eustelle	dimanche 05/07	9h30 : Les Gonds
samedi 11/07	18h30 : St Vivien	dimanche 12/07	9h30 : Chermignac
samedi 18/07	18h30 : St Eutrope	dimanche 19/07	9h30 : La Clisse
	Mercredi 22 juillet – 18h30	Varzay : fête patronale	Ste Madeleine
samedi 25/07	18h30 : St Vivien	dimanche 26/07	9h30 : Ste Eustelle
samedi 01/08	18h30 : Ste Eustelle	dimanche 02/08	9h30 : Courcoury
samedi 08/08	18h30 : St Vivien	dimanche 09/08	9h30 : Varzay
vendredi 14/08	18h30 : St Vivien	samedi 15/08	18h30 : St Eutrope
dimanche 16/08	9h30 : Nieul-les-Saintes	Assomption	11h00 : Cathédrale St Pierre
samedi 22/08	18h30 : St Vivien	dimanche 23/08	9h30 : Ste Eustelle
samedi 29/08	18h30 : Ste Eutrope	dimanche 30/08	9h30 : Ecurat
dimanche 06/09	9h30 : Pessines	samedi 09/09	18h30 : Ste Eustelle
samedi 12/09	18h30 : St Vivien	dimanche 13/09	9h30 : Thénac
samedi 19/09	18h30 : St Eutrope	dimanche 20/09	9h30 : Saint-Georges-des-Coteaux
samedi 26/09	18h30 : St Vivien	dimanche 27/09	9h30 : Ste Eustelle
samedi 03/10	18h30 : Ste Eustelle	dimanche 04/10	9h30 : Les Gonds

Informations diverses

Marie-Béatrice VIGNAUD est nommée déléguée paroissiale en remplacement de Anne RENDU, aidée de Sophie GRENIER sur Saintes pour le catéchisme – Presbytère St Vivien

COVID-19 – présence autorisée à l'église

Respecter les différentes règles : port du masque, distance sanitaire (places marquées), nettoyage des mains avec de la solution hydro alcoolique à disposition à l'entrée.

Divers :

Eglise Saint Vivien :

- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : messe à 18h30
- Le mardi à 17h45 : Chapelet avant la messe
- Le jeudi : Adoration du Sait Sacrement et Vêpres après la messe, confession pendant l'Adoration
- Chaque premier mardi : Adoration et prières pour l'Eglise

Ma Maison (Petites Sœurs des Pauvres) : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, messe à 11h

Confessions : Cathédrale St Pierre – Samedi 11h00 à 11h30

Le 1^{er} week-end de chaque mois : collecte de dons en nature pour le Café Causette du Secours Catholique, dans les paroisses rurales et la cathédrale aux messes du samedi soir et dimanche

Presbytère St Vivien

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00

tél : 05 46 93 09 92

mail : paroisse.saintesrg@cegetel.net

site internet : www.catholiques17.fr/saintes

Chères Saint Georgeaises, chers Saint Georgeais,

Le nouveau Conseil municipal est installé. La nouvelle majorité a décidé de nommer 6 adjoints (contre 5 au cours du précédent mandat), d'augmenter les indemnités des adjoints et du maire. Ces pratiques inadaptées compte tenu du contexte de crise sanitaire, social et économique que nous connaissons, ne servent pas le bien commun et l'intérêt général.

L'enveloppe des indemnités en 2019 était de 58 000€ et passe en 2020 à 79 000€ soit 36% d'augmentation pour des nouveaux élus qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Cette augmentation annuelle indécente de 21 000€ correspond par exemple aux subventions versées à l'ensemble des associations de Saint Georges des Coteaux ou une annuité d'emprunt des travaux du centre bourg. C'est pour cette raison que nous avons voté contre.

Cela représente 126 000€ sur le mandat qui ne pourront pas être investis dans notre commune. Nous vous laissons réfléchir à ce qui aurait pu être fait avec une telle somme.

De nombreux élus en France et autours de notre commune ont fait le choix responsable de maintenir ou de diminuer leurs indemnités, voire de diminuer le nombre d'adjoints au vu du contexte économique sans précédent.

Nous serons une opposition constructive et vous tiendrons informés des décisions qui seront prises par ce nouveau conseil municipal.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des Saint Georgeais qui ont voté pour notre liste et vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances d'été.

Nathalie BONDUEL

Brigitte SEGUIN

Olivier LAURENCEAU

Patrick PERONNEAUD

Stéphane TROUVE

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais,

L'opposition nous reproche, tout d'abord, notre décision de fixer le nombre d'adjoints à 6, au motif qu'il n'y avait que 5 adjoints précédemment.

En réalité, il y a toujours eu 6 personnes à œuvrer pour la collectivité dans notre commune, que ce soit en 2008, ou en 2014. En effet la précédente mandature comportait 5 adjoints et un conseiller municipal délégué, lequel s'était vu confier une mission et percevait à ce titre une indemnité. Alors pourquoi ne pas avoir désigné 6 adjoints en 2014 ? Probablement 4 hommes et 2 femmes auraient été investis de cette mission, ce qui n'était plus possible, une nouvelle loi imposant la parité.

En outre, le nombre d'adjoints est encadré par la loi, et augmente avec le nombre d'habitants : à ce titre notre commune est passée de 2500 habitants en 2008 (où il y avait donc 6 adjoints), à 2742 habitants actuellement. Cette augmentation de la population va naturellement de pair avec celle de la charge de travail des élus, tout comme d'ailleurs avec l'augmentation des recettes perçues au titre des impôts locaux.

Le nombre de 6 adjoints est donc parfaitement justifié pour Saint-Georges, ce d'autant plus que la nouvelle équipe, comme elle l'a indiqué à maintes reprises, souhaite davantage de proximité et de présence auprès des administrés, des forces vives et des agents.

L'opposition évoque également une revalorisation de 36 % des indemnités des adjoints.

En premier lieu, ce pourcentage doit être ramené à 20 %, l'enveloppe globale étant répartie entre 6 personnes et non pas 5.

Surtout, cette possibilité de revalorisation a été décidée par la loi « Engagement et proximité », votée en décembre 2019, dont l'objectif est de favoriser l'engagement des élus, dans un contexte où ils font face à des tâches de plus en plus complexes. Il ne s'agit donc pas d'une initiative de la nouvelle équipe.

On notera par ailleurs que sur le territoire national, certains élus municipaux ont souhaité reverser leurs indemnités perçues au titre de la période de confinement, période durant laquelle la vie communale était largement ralentie. Ce n'est pas ce qu'ont décidé les adjoints.

Ces précisions étant apportées, nul doute que les élus de l'opposition se montreront constructifs et travailleront main dans la main avec les élus de la majorité, pour le bien collectif.

Les élus de la majorité

Les Marchés
semi-nocturnes
les vendredis
d'août
16h—20h

Fête du melon
Annulée
Rendez-vous en 2021

Forum des
associations :
dimanche 30 août
À partir de 10h
Salle polyvalente, Salle
multipôles, Halte loisirs

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés...

28.12.2019

Lucille, Léa, Charlotte DELAGE
9, chemin de la Martinière

19.01.2020

Éloïse, Sylvie, Christel BONNEVIN
12 Route de la Champagne

02.02.2020

Neela, Annie, Jeannine TISSEROND
4 le Clos des Membrones

14.03.2020

Léo, Arthur, Gabin PORTAL
5 B Chemin de la Martinière

28.04.2020

Noé, Jean-Michel, Pascal GENTILHOMME
8, Impasse des Fresneaux

28.05.2020

Simon COSTE
5 Impasse du Clos de la Vallée

Ils nous ont quittés...

01.01.2020

Patrice VAN DEN BUSSCHE, 74 ans
10 Lotissement Epona

29.01.2020

Dominique BOUILLAGUET, 71 ans
24 Allée du Bois de Mongré

17.02.2020

Gisèle AUBERTIN née MARCOUX, 80 ans
1 Rue de Bel Air

29.03.2020

Jacqueline VIDAL née GARRAUD, 92 ans
15 Route de la Martinière

14.05.2020

Alain LEBRUN, 57 ans
9 Impasse des Écoles

05.06.2020

Yvon ROCACHER, 77 ans
2 Impasse de Saint Lô

09.06.2020

Anne RENDU née POTEL, 74 ans
20 Route de Saintes

04.07.2020

Michel SEGUIN, 90 ans
18 Route de la Martinière

Ils se sont mariés...

14.02.2020

Corinne CHESNAY
et Frédéric LOQUIN
4 Rue de la Fontaine

19.06.2020

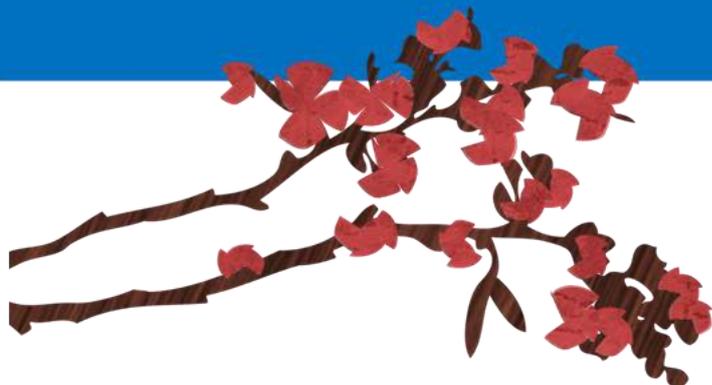
Christelle ABT
et Sylvain GUERINEL
1 bis allée de Puyrousseau

11.07.2020

Léa JAMILLOUX et Arnaud
LAVAL DE LA MAJORIE
24 RN 137 Rulon

18.07.2020

Sarah VRIET
et Romain FORT
3 rue du calvaire



RAPPEL SUR L'ÉLAGAGE DES PLANTATIONS EN BORDURE DE VOIE OU DE CHEMIN

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais,

Notre commune est belle et il est nécessaire d'en prendre soin, de l'entretenir afin de s'y promener en toute quiétude. Je sais que la majorité d'entre vous en ont conscience et font le nécessaire pour avoir un environnement sûr et de qualité.

Néanmoins, certains ont oublié qu'ils ont le devoir de procéder ou bien de faire procéder à l'élagage des haies et des arbres qui bordent les voies publiques (communales ou départementales). La taille doit être maintenue en alignement du domaine public, la végétation ne doit pas déborder sur les trottoirs et ne pas perturber les réseaux téléphoniques ou d'électricité.

Comme pour le stationnement, la responsabilité de la mairie pourrait être recherchée en cas d'accident et celle-ci ne manquerait pas de se retourner vers le propriétaire des arbres.

Dans le cas où les élagages ne seraient pas effectués, et après une mise en demeure sans réponse, un arrêté d'intervention d'office sera pris, la commune fera exécuter les travaux et les frais afférents seront mis à la charge du propriétaire (Article L 2212-2-2) du CGCT.

Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil).

Je sais que je peux compter sur votre compréhension et votre aide. N'hésitez pas à nous contacter, nous restons à votre écoute.

Bien à vous,

Frédéric ROUAN,
Maire de Saint-Georges-des-Coteaux

pour plus d'informations, contacter : Tél. 05.46.92.91.04 / accueil.mairie@sgdc17.fr

NOUVELLES ACTIVITES

TOP CLEAN 17
Lavage automobile à domicile
Pour PARTICULIERS et PROFESSIONNELS

Saintes et ses alentours
Info / Contacts / Devis / Prise de R.D.V au
07 49 02 00 56
topclean17contact@gmail.com

Utilitaires , camping-cars et poids lourds
sur devis
Préparation vente / préparation esthétique
Nettoyage manuel des véhicules

Déplacement avec véhicule autonome



MISTER SELFIE
Location de borne selfie
Photobooth, Box Photos

6, Place Jules Guillet, St Georges des Coteaux 178710

Pour tous vos événements :

Mariage, Anniversaire, Séminaires,
Portes ouvertes, Salon, Soirées privées,
Vin d'honneur, Lancement d'entreprise,
etc...

LOUEZ-MOI

06 61 11 49 27
www.misterselfie.fr

Une sophrologue s'installe sur la
commune :

Béatrice Mornet

4, venelle des Petits Maurices

06 12 31 09 15

beatricemornetsophrologue@outlook.fr



HORAIRES

LA MAIRIE

Lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi de 8h30 à 12h

Mercredi - Jeudi - Vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Téléphone : 05 46 92 91 04

E-mail : accueil.mairie@sgdc17.fr

Site internet : www.saingeorgesdescoteaux.fr

LA POSTE

Horaires d'été

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 05 46 92 95 67